

Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres (Aménagement)

L'évaluation de votre demande débute seulement lorsque tous les documents et renseignements ont été soumis.

<p>Propriétaire</p> <p>Nom : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>Ville : _____</p> <p>Code postal : _____</p> <p>Téléphone : _____</p> <p>Requérant (si différent du propriétaire)</p> <p>Nom : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>Ville : _____</p> <p>Code postal : _____</p> <p>Téléphone : _____</p> <p>Procuration du propriétaire obligatoire <input type="checkbox"/></p> <p>Courriel pour l'envoi du permis : _____</p> <p>_____</p> <p>Informations sur les travaux</p> <p>Date prévue de début des travaux : _____</p> <p>Date prévue de fin des travaux : _____</p>	<p>Exécutant des travaux (si différent du propriétaire)</p> <p>Nom : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>Ville : _____</p> <p>Code postal : _____</p> <p>Téléphone : _____</p> <p>Emplacement visé par les travaux</p> <p>Adresse ou lot : _____</p> <p>Description des travaux</p> <p>Nouvelle construction (*) <input type="checkbox"/></p> <p>Nouvel aménagement du terrain (*) <input type="checkbox"/></p> <p>Bois de chauffage (Maximum 20 cordes) <input type="checkbox"/></p> <p>Autre (précisez) <input type="checkbox"/></p> <p>_____</p> <p>Localisation des travaux</p> <p>En bande riveraine <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p>Dans une pente > 30% <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;">↓</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Prendre rendez-vous avec le Service de l'Environnement</p> </div>
--	---

Ce qu'il faut savoir avant l'obtention d'un permis...

- (*) Tout terrain de 3000 m² et moins peut être construit et aménagé jusqu'à un maximum de 65% de sa superficie.
Tout terrain de 3000 m² à 10 000 m² peut être construit et aménagé jusqu'à un maximum de 40% de sa superficie, sans jamais excéder 2600 m².
Tout terrain de 10 000 m² et plus peut être construit et aménagé aux conditions suivantes :
 - Pour le premier hectare, un maximum de 30% de sa superficie peut être construit et aménagé.
 - Pour chacun des hectares supplémentaires, un maximum de 5% de la superficie peut être construit et aménagé, à condition que ces aires construites et aménagées ne soient pas contiguës.

Documents et informations à fournir

- Ce formulaire dûment rempli.
- Rapport de caractérisation du sol pour une nouvelle construction.
- Plan d'aménagement à l'échelle ou certificat d'implantation indiquant le pourcentage des aires aménagées versus les aires laissées à l'état naturel
- Commentaires : _____

Signature du requérant : _____ Date : _____